

**PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
MUNICIPALITÉ DE PETIT-ROCHER**

ARRÊTÉ NUMÉRO 78-27-2017

ARRÊTÉ MODIFIANT LE PLAN RURAL DE LA MUNICIPALITÉ DE PETIT-ROCHER ÉTANT L'ARRÊTÉ NUMÉRO 78-00-96

Le conseil de la Municipalité de Petit-Rocher, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 39 de la Loi sur l'urbanisme, adopte ce qui suit:

Article 1.

L'article 1.1 du plan rural est amendé en ajoutant l'alinéa t) après l'alinéa s) comme suit:

- t) Annexe B, "Municipalité de Petit-Rocher, amendement à l'arrêté de zonage numéro 78-00-96, amendement 78-27-2017, en date du 12 avril 2017.

Article 2.

Le paragraphe (1) de l'article 2.5 du Plan Rural est amendé en ajoutant l'alinéa t) après l'alinéa s) comme suit:

- t) Annexe B, "Municipalité de Petit-Rocher, amendement à l'arrêté de zonage numéro 78-00-96, amendement 78-27-2017", en date du 12 avril 2017.

Article 3.

Le terrain dont la zone est identifiée sur la carte placée en Annexe B du présent arrêté est désigné Zone R2-1, Zone résidentielle multi-familiale-un.

Article 4.

En addition aux dispositions relatives à la Zone R2-1, Zone résidentielle multi-familiale-un contenue dans l'arrêté 78-00-96, l'utilisation des terrains, bâtiments et constructions sur les propriétés décrites à l'annexe B doit se conformer aux termes et conditions contenues dans l'accord attaché à l'Annexe « C » et adoptée en vertu des dispositions de l'article 39 de la Loi sur l'urbanisme.

Article 5.

Le présent arrêté entre en vigueur conformément à la Loi.

PREMIÈRE LECTURE (par les titres): _____

DEUXIÈME LECTURE (intégrale): _____

TROISIÈME LECTURE (par les titres): _____

ADOPTION: _____.

Michael Roy
Secrétaire municipal adjoint

Luc Desjardins
Maire



Carte 78-27-2017
Village de Petit-Rocher
Amendement à l'Arrêté de Zonage
Annexe B
(à l'arrêté 78-27-2017)

Légende

Portion du terrain à rezoner



Portions du propriété portant le
NID: 20250452
est rezoné de
Résidentielle Uni-familiale (R-1)
à
Résidentielle Multi-familiale-un (R2-1)

Propriété de:
Village de Petit-Rocher

